



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2022 - 044
Séance du 8 juillet 2022

Site A2U : demande de co-accréditation de la spécialité Génie Electrique adossée à l'Ecole d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de vote pour : 26

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

La demande de co-accréditation de la spécialité Génie Electrique adossée à l'Ecole d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale (site A2U) telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil et annexée à la présente délibération est approuvée.

Fait à Arras, le 8 juillet 2022

Le Président,

Pasquale MAMMO



